

de Winnipeg-Sud-Centre s'est reporté à l'article en question, intitulé «L'objectif consiste en une force mobile de paix». Viennent ensuite les remarques du général:

La création d'une force mobile de maintien de la paix dans le monde et la suppression du gaspillage sont les objectifs de la réorganisation envisagée par le Canada...

Le ministre a dit tout à l'heure qu'il ne s'agissait pas là d'un des objectifs de la politique de défense. Qui les Canadiens doivent-ils croire? Le chef d'état-major général ou le ministre de la Défense nationale? Le ministre cherche-t-il à dépister le public une fois de plus? Peu importe la question qu'on lui pose, il peut y répondre oui et non à la fois. Je rappellerais au ministre ce que le chef de l'état-major a dit, soit qu'on était à transformer les forces canadiennes en une force des plus mobiles pour lui permettre de remplir un rôle de pacificateur dans le monde. Il a ajouté qu'à la lumière du Livre blanc sur la défense, il était clair que le Canada s'était engagé sur les plans diplomatique et militaire à remplir de plus en plus un rôle dans le maintien de la paix. Une fois de plus, selon moi, les déclarations du chef de l'état-major ne s'accordent pas avec ce que le ministre vient de nous dire. Il nous faudrait éclaircir cette affaire, entre autres, avant d'aller plus loin dans l'examen des crédits. Au juste quelle est la politique de défense du Canada? Si le ministre veut bien prendre la parole et nous le dire clairement, je l'invite à le faire au cours du présent débat. C'est le moment ou jamais.

● (4.30 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: La politique consignée au Livre blanc de 1964 et réitérée à la Chambre, il y a quelques semaines, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, est toujours la même. Les priorités, qui figurent à la page 24 du Livre blanc sur la défense sont encore en vigueur.

M. McIntosh: Certains d'entre nous croient que l'accent a été placé sur le maintien de la paix. Le ministre nous a informés très clairement, au comité, que c'était là le rôle principal. Le sujet y a été discuté à maintes reprises. Nous craignons que nous nous dégageons peut-être de nos engagements collectifs envers l'OTAN et le NORAD, quoique le ministre ait nié cela quand on le lui a signalé pendant la dernière partie du débat.

Certaines gens pensent que le Canada est en train d'adopter une attitude de neutralité quant aux affaires extérieures. S'il en est ainsi, tous les chiffres dont nous parlons aujourd'hui pourraient ne plus rimer à rien. Avant que le Canada ne devienne neutre, nous devrions réfléchir à ce qui est arrivé à

certaines autres pays qui l'ont fait. Une telle attitude est impossible pour le Canada, vu sa position géographique. Si un pays neutre se trouve sur le chemin d'un agresseur, ce dernier ne reconnaîtra aucune déclaration de neutralité. Il suffit de penser au sort de la Belgique et de la Hollande pendant la Première Guerre mondiale. Le Canada ne saurait jouer le rôle d'une nation neutre dans les affaires mondiales, aujourd'hui. Nous avons pris des engagements pour la défense collective de notre pays, et telle doit être la principale considération dans l'élaboration de toute politique visant notre protection. Nous devons respecter les engagements que nous avons pris en vue de la paix mondiale.

Le ministre nous a dit aussi que pendant la période de réorganisation notre capacité organisationnelle ne s'est pas ralentie, mais au contraire, dans presque tous les domaines notre capacité opérationnelle s'est accrue. Je me demande sur quoi se fonde une telle déclaration. Est-ce l'opinion personnelle du ministre ou celle de nos alliés? Sauf erreur, en vertu du programme de réorganisation que le ministre a entrepris, la force dont son ministère est responsable ne s'adaptera plus aux exigences des commandements de l'OTAN. Le ministre met peut-être la charrue devant les bœufs. Nous inventons une force qui ne ressemble à nulle autre au monde et puis, nous nous attendons que les commandements de l'OTAN et de nos alliés s'en servent. La première mesure à prendre serait de s'assurer quelles seront vraisemblablement les exigences de ces diverses forces, et la meilleure manière d'intégrer nos forces dans le programme général établi par les commandements de l'OTAN.

J'affirme également qu'en insistant sur l'idée canadienne d'une force de maintien de la paix, nous plaçons la charrue avant les bœufs. Si l'on considère l'histoire des Nations Unies pendant bien des années, l'on voit clairement qu'un grand nombre de puissances de cette organisation ne veulent pas d'une force de maintien de la paix. C'est ce qui ressortait des premières observations faites par le ministre au cours de ce débat. Il a déclaré qu'on devrait trancher en premier lieu certains problèmes économiques, politiques et autres. C'est vrai; et si ces problèmes étaient traités correctement, la force de maintien de la paix deviendrait tout à fait inutile. Je ne parviens absolument pas à comprendre pourquoi le Canada insiste tant sur une force de maintien de la paix dans des pays où elle n'est ni désirée ni requise.

C'est ce qu'a déclaré le ministre lui-même en parlant de l'Organisme de surveillance de la trêve en Palestine. Les Nations Unies devront peut-être, a-t-il déclaré, dépendre de cet organisme pour se maintenir au Moyen-